

L'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication), la Région Occitanie et le Département du Lot apportent des aides financières en faveur de la restauration et de la réparation des immeubles, orgues et objets mobiliers classés ou inscrits parmi les Monuments historiques.

Un partenariat exemplaire entre les trois financeurs publics a permis l'élaboration de ce dossier unique de demande de subvention.

Un comité de programmation réunissant les partenaires est chargé d'examiner collégialement les demandes de financement et retenir les opérations prioritaires, dans la limite des enveloppes budgétaires annuelles et selon les critères en vigueur.

Le présent dossier de demande de financement est valable pour les trois partenaires. Il doit être rempli, signé et retourné avec les pièces justificatives demandées : un exemplaire doit être remis à la Région Occitanie, deux au Département du Lot (dont un sera ensuite transmis à la DRAC Occitanie pour instruction par l'Etat).

Département du Lot

Hôtel du Département
Direction de l'Education et de la Vie Locale
Service Patrimoine - Agriculture - Environnement - Sport
Avenue de l'Europe - Regourd - BP 291
46005 Cahors cedex 9
tel : 05 65 53 40 00 (standard)
tel : 05 65 53 43 71 (secrétariat)
mel : devl@lot.fr

Région Occitanie

Hôtel de Région
Direction de la Culture et du Patrimoine
Service Développement par le patrimoine
22 boulevard du Maréchal Juin
31406 Toulouse cedex 9
tel : 05 61 39 62 09 (secrétariat)

Ministère de la Culture et de la Communication

Direction régionale des affaires culturelles
d'Occitanie - site de Toulouse
Conservation régionale des Monuments historiques
32 rue de la Dalbade - BP 811
31080 Toulouse cedex 6
tel : 05 67 73 20 20 (accueil)

www.patrimoines.midipyrenees.fr
www.patrimoine-lot.com



Sauvegarde des Monuments historiques

Dossier de demande de subvention

Identité du demandeur :

N° de dossier (réservé à l'administration) :

Dossier à remplir et à renvoyer en trois exemplaires à :

- Monsieur le Président du Département du Lot
Hôtel du Département - Avenue de l'Europe - Regourd - BP 291 - 46005 Cahors Cedex 9
(en 2 exemplaires : 1 pour l'Etat - DRAC Occitanie et 1 pour le Département du Lot)

et à

- Madame la Présidente de la Région Occitanie
Hôtel de Région - 22 boulevard du Maréchal Juin - 31406 Toulouse Cedex 9
(en 1 exemplaire)

www.patrimoines.midipyrenees.fr
www.patrimoine-lot.com



LISTE DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES

(conformément au décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat)

à joindre pour l'instruction du dossier
et à renvoyer à la Région Occitanie et au Département du Lot

1 - Pièces administratives à joindre au dossier de demande (exigées par le règlement financier) :

Pour tous les porteurs de projet :

- Dossier de demande ci-joint complété, daté et signé
- Lettre de demande de subvention adressée au Président du Département du Lot
- Lettre de demande de subvention adressée à la Présidente de la Région Occitanie
- Estimation financière : chiffrage du maître d'œuvre, offre(s) d'entreprise(s) après consultation, ou autre tout devis détaillé
- Calendrier prévisionnel des études ou des travaux
- Note relative à la présentation du projet ou dossier d'étude préalable (cf. dossier de demande page 1 rubrique II.1)
- Accord de services de l'Etat au titre du Code du Patrimoine (autorisation de travaux sur immeuble ou objet classé, déclaration de travaux sur objet inscrit) ou Code de l'Urbanisme (permis de construire ou déclaration de travaux sur édifice inscrit), ou à défaut copie de la demande déposée (cf. formulaire CERFA n°15459-01)
- Relevé d'Identité Bancaire ou Postal
- Attestation de non commencement de travaux

Si le propriétaire est une collectivité territoriale ou un établissement public :

- Délibération de l'assemblée délibérante, approuvant le programme des travaux et le plan de financement de l'opération
- N° de SIRET

Si le propriétaire est une association ou constitué sous une autre forme juridique :

- Statuts complets de l'organisme avec copie de la publication au journal officiel ou récépissé de déclaration en préfecture, avec liste des membres du conseil d'administration
- Acte de propriété de l'édifice ou de l'objet
- Délibération du conseil d'administration de la structure approuvant le programme des travaux et le plan de financement de l'opération
- Derniers rapports, moral et d'activité, de l'association, ainsi que son compte de résultat approuvés par l'assemblée générale ou le conseil d'administration

Si le propriétaire est une personne privée :

- Acte de propriété de l'édifice ou de l'objet
- Dernier avis d'imposition sur le revenu

2 - Pièces techniques nécessaires pour l'instruction du dossier :

- Copie de l'arrêté de protection, de l'édifice ou de l'objet, au titre des Monuments Historiques
- Photographies de l'édifice ou de l'objet
- Toute étude ou document en votre possession permettant d'éclairer le projet (note historique)
- Constat d'état et CV du conservateur-restaurateur en charge des travaux (pour les objets)

3 - Pièces nécessaires pour le versement de la subvention (acompte ou solde après travaux) :

- Courrier de demande de versement
- Dossier des ouvrages exécutés (incluant photographies et plan des interventions)
- Ensemble des factures acquittées
- Attestation du trésorier (pour les collectivités territoriales)
- Certificat de conformité délivré par les services de l'Etat

SOUTIEN A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE

Dans le cadre de la convention de partenariat dans le domaine du Patrimoine signée entre la Région Occitanie et le Département du Lot, il vous est demandé de produire un dossier commun de demande de subvention qui devra être adressé à chacune des deux collectivités.

Le Département du Lot assure de son côté un rôle de guichet unique pour le compte de l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication, DRAC Occitanie) dans le cadre des aides à la sauvegarde des Monuments historiques.

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Le propriétaire du bâtiment ou de l'objet concerné devra compléter en plusieurs exemplaires le dossier ci-après :

- un exemplaire doit être remis directement à la Région Occitanie (adresse ci-dessous)
- deux exemplaires doivent être remis au Département du Lot (adresse ci-dessous), dont un sera ensuite transmis à la DRAC Occitanie pour instruction de l'aide au nom de l'Etat

Une analyse de la demande sera effectuée sur la base de ce dossier par les services de l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication), du Département du Lot et de la Région Occitanie.

Ceux-ci se réservent le droit de solliciter toutes autres pièces utiles à l'instruction du projet présenté.

Envoi postal à :

Madame la Présidente
de la Région Occitanie
Hôtel de Région
22 boulevard du Maréchal Juin
31406 TOULOUSE Cedex 9

Monsieur le Président
du Département du Lot
Hôtel du Département
Avenue de l'Europe - Regourd - BP 291
46005 CAHORS Cedex 9